

2.2 ADOPTER UNE DÉMARCHE LOGEMENT D'ABORD DANS LES HÉBERGEMENTS POUR PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Objectifs

Adapter un accompagnement priorisant le droit au logement et à l'habitat des personnes accompagnées
Définir et savoir utiliser les notions de réduction des risques et des dommages (RDR) et de rétablissement

Pratiquer un accompagnement centré sur les principes du développement du pouvoir d'agir

Compétences visées

Optimiser les pratiques pour un accès au logement des personnes en tenant compte des contradictions (du système, de l'institution et des personnes)
Interroger les accompagnements des personnes souffrant d'addictions et de troubles psychiques à travers les notions de réduction des risques (RDR) et de rétablissement
Engager un accompagnement non directif pour minimiser les risques de ruptures de parcours et garantir un suivi de qualité

Prérequis et public

Aucun prérequis, formation accessible à tout intervenant en institution sociale ou médico-sociale

Durée

2 jours soit 14 heures

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques
Etudes de textes et échanges
Etudes de cas venant des participants
Construction commune de procédures

Évaluation

Questionnaires en amont et en aval
Production d'un écrit final qui définit les changements envisagés dans les accompagnements

Programme

Comprendre la crise du logement en France, la place des hébergements institutionnels et les difficultés d'accès pour les personnes en situation de précarité. Optimiser dans ce contexte les démarches d'accès au logement
Définir la RDR et le rétablissement, les utiliser pour permettre un accès aux droits des personnes les plus fragiles (sous addictions, en prise avec des pathologies psychiques).
Connaitre l'éthique d'un accompagnement centré sur le pouvoir d'agir des personnes et envisager des évolutions des pratiques